

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2015: «Pour que le marché du plateau de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux».**

**Rapport de M. François Mireval.**

La pétition P-340 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 22 juin 2015. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 12 octobre et 30 novembre 2015, ainsi que les 21 mars et 11 avril 2016, sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

*Note du rapporteur: ce rapport avait été initialement attribué à une autre personne, ayant depuis démissionné du Conseil municipal. Le nouveau rapporteur, n'ayant pas participé aux travaux de la commission, n'a pu se baser que sur les procès-verbaux des séances.*

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 12 octobre 2015**

*Audition de l'auteur de la pétition, M. Willy Cretegny, vigneron-encaveur et président de l'Association des marchés de Genève*

M. Cretegny se présente. Il explique ensuite que son association avait été informée, avant le début des travaux du plateau de Champel, que le marché qui avait lieu à cet endroit serait déplacé à l'avenue Peschier durant la période des travaux. Il pensait que le marché retournerait sur le plateau de Champel une fois les travaux achevés. Il indique que, par la suite, l'association a été convoquée afin de recevoir des informations relatives au futur aménagement du plateau, et a été informée qu'il ne serait pas possible de réintégrer le marché sur le plateau de Champel. Les deux options qui leur ont été laissées, concernant le futur emplacement du marché, sont l'avenue Peschier et l'avenue Bertrand.

Il explique ensuite que le petit commerce a besoin de se situer là où il y a du passage et demande que le marché de Champel soit intégré dans l'aménagement de la future place de la gare, afin qu'il soit au centre, là où il y aura le plus de passage. Il argue que les marchés et le petit commerce sont en difficulté, ce qui

constitue une raison supplémentaire de les installer là où ils ont la possibilité de se développer.

Il précise que les architectes n'ont pas prévu de remettre le marché sur le plateau, et ont décidé d'y installer des bacs à fleurs avec, éventuellement, quelques stands éparpillés. Il souligne toutefois que, pour fonctionner, les stands ont besoin d'être regroupés.

Il demande ainsi que le marché réintègre le plateau de Champel et espère recevoir le soutien de la Ville de Genève.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande quels sont les jours de marché.

M. Cretegnny indique que le marché, actuellement, se tient une fois par semaine, les jeudis matin. Il explique qu'une fois les travaux achevés, si le marché retourne sur le plateau, il serait envisageable de l'installer deux fois par semaine ou, éventuellement, d'avoir une partie permanente et une partie bihebdomadaire. Ce système existe, par exemple, à Berne. Il ajoute que la demande des pétitionnaires est d'avoir la possibilité, dans un premier temps, d'installer un marché bihebdomadaire sur le plateau de Champel et, peut-être, dans un deuxième temps, d'installer un marché permanent. En outre, il précise qu'il faudrait privilégier des ouvertures en fin de journée plutôt que le matin, car il y a moins de clients en matinée.

La commissaire demande en quoi le futur aménagement du plateau de Champel empêche un retour du marché à cet endroit.

M. Cretegnny explique qu'il est prévu d'installer des bacs à fleurs sur le plateau de Champel, et que le retour des marchands n'y est pas prévu. Il indique que ceux-ci ont besoin de place, notamment pour leurs remorques, et qu'il est nécessaire, pour qu'un marché fonctionne, que les stands soient unis au même endroit. Or, l'aménagement prévu ne permet pas de remplir ces conditions. Il estime qu'il est nécessaire de prévoir une zone affectée au marché, et demande un aménagement qui permette un développement de celui-ci.

Une commissaire se souvient avoir étudié l'aménagement du plateau de Champel à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle demande à M. Cretegnny à quel moment il a eu des échanges avec la Ville relatifs à cet aménagement et qui était son interlocuteur.

M. Cretegnny répond avoir rencontré, au printemps dernier, des personnes responsables du projet rattachées au département de M. Pagani, mais il ne se souvient plus des noms de ces personnes. La commissaire demande s'ils ont été consultés seulement après la fin du concours relatif à l'aménagement du plateau.

M. Creteigny répond par l’affirmative. Il explique qu’en général les consultations sont davantage des séances d’information où ils sont mis devant le fait accompli.

La commissaire demande si d’autres rencontres sont prévues.

M. Creteigny explique que, suite à la consultation, ils ont demandé que le projet soit réétudié, mais ils n’ont pas eu de retour à ce jour.

Une commissaire demande combien de temps il faut pour nettoyer et ranger la place une fois le marché terminé.

M. Creteigny répond que le temps de rangement varie selon les marchés, mais qu’il faut généralement compter environ une heure.

La commissaire, se référant aux modifications d’horaires suggérées par M. Creteigny, demande si l’expérience de Carouge est probante.

M. Creteigny préfère prendre l’exemple du marché des Grottes et explique qu’il s’agit d’un marché du soir. Il souligne que, grâce à cet horaire, ce marché fonctionne extrêmement bien, car les gens peuvent venir y faire leurs courses en rentrant du travail. Il ajoute que, dans le cas présent, ils demandent un marché de fin de journée, calqué sur les horaires des commerces. Il explique qu’il y a beaucoup plus de monde en fin de journée ou le soir, lorsque les gens sortent du travail, qu’en matinée.

Un commissaire demande si, lorsque le marché a été déplacé, il leur a été signifié par écrit qu’ils pourraient réintégrer le plateau de Champel à la fin des travaux. M. Creteigny répond par la négative.

Le commissaire demande s’il a pris contact avec M. Barazzone, magistrat en charge des marchés. M. Creteigny indique qu’il y a eu une réunion de la Commission des marchés il y a une semaine et que la question du marché de Champel a été abordée. Toutefois, il n’a pas eu de réponse sur l’avancement des discussions relatives à la possibilité de réintégrer le plateau de Champel à la fin des travaux.

Un commissaire demande s’il a pu chiffrer la différence de recettes entre l’époque où le marché était installé sur le plateau de Champel et aujourd’hui.

M. Creteigny affirme que les marchands ont constaté une baisse de leur chiffre d’affaire, mais il ne dispose pas de chiffres précis. Il indique que, souvent, dans les petites structures, il manque des indices et des chiffres pour assurer leur défense professionnelle. Néanmoins, il explique que le chiffre d’affaire a baissé suite au déplacement du marché, notamment à cause d’une perte de visibilité.

Le commissaire demande si les commerces du quartier s’associent à la démarche des pétitionnaires.

M. Creteigny répond ne pas avoir rencontré les commerçants, mais estime que la réintégration du marché sur le plateau de Champel leur serait bénéfique, car il attire du monde qui passera devant leurs vitrines.

Une commissaire demande si le retour du marché sur le plateau nécessiterait l'installation d'infrastructures particulières.

M. Creteigny répond qu'ils ont besoin d'électricité et de points d'eau, et ajoute que, si le marché devait aller ailleurs, les mêmes infrastructures seraient nécessaires.

Une commissaire demande si l'association de M. Creteigny s'est adressée à l'Association des intérêts de Champel. Elle explique être membre du comité de cette association, et précise que celle-ci intervient notamment dans l'aménagement des voies de circulation. Elle indique qu'un marché implique que des personnes doivent pouvoir s'arrêter avec leur voiture et demande si M. Creteigny a pensé à cette problématique.

M. Creteigny répond ne pas encore avoir pris contact avec l'Association des intérêts de Champel, mais il a l'intention de le faire. Il explique ne pas avoir pensé à la création de nouvelles places de parking et avoir surtout réfléchi à l'affluence liée à la gare. En outre, il estime que le marché s'adresse principalement aux habitants du quartier, raison pour laquelle il souhaite que le marché ait lieu le soir, lorsque les habitants rentrent à Champel. Prenant l'exemple du marché des Grottes, il souligne qu'un marché en fin de journée pourrait être un lieu de rencontre et de convivialité important pour le quartier.

#### *Discussion sur la suite des travaux*

Le président demande si la commission accepte, dans un premier temps, de se prononcer sur le principe de procéder à des auditions et, en cas de vote positif, de se prononcer, dans un deuxième temps, sur les auditions à mener.

Une commissaire estime que de nombreux points demeurent flous. Elle indique ne pas savoir comment l'aménagement de la place a été pensé, si les bacs à fleurs empêchent véritablement les marchands de venir avec leurs remorques ou non, et si les enlever est une nécessité ou s'il existe éventuellement des alternatives. Elle souhaite voir le plan, avant de procéder à de nouvelles auditions, de façon à mieux comprendre ce que M. Creteigny est venu expliquer.

Une commissaire se souvient que le plateau de Champel a été étudié en commission de l'aménagement et de l'environnement et indique que la question du marché avait été abordée. Néanmoins, elle ne se souvient plus des détails. Elle estime que deux options s'offrent à la commission: envoyer rapidement la pétition au Conseil administratif, de façon qu'il trouve une solution à la probléma-

tique du marché, ou étudier plus en profondeur le sujet en se renseignant, dans un premier temps, sur l'aménagement prévu au plateau de Champel.

Une commissaire indique avoir fréquenté le marché de Champel pendant dix-sept ans. Elle relève qu'il était très fréquenté pendant un certain temps, puis que la fréquentation avait légèrement baissé, raison pour laquelle elle estime qu'un changement d'horaire pourrait être bénéfique. Elle se dit ensuite atterrée par le projet d'aménagement du plateau de Champel. Elle explique que le projet, baptisé «7000 Oaks», prévoit une forêt de chênes sur le plateau qui ne laissera aucune place pour un marché ou même un kiosque. Elle transmet également aux commissaires, par e-mail, le rapport du jury relatif au concours de l'aménagement du plateau de Champel<sup>1</sup>. Elle juge enfin qu'il est injuste d'envoyer les marchands vendre leurs produits en face de l'église Sainte-Thérèse comme c'est le cas actuellement.

Un commissaire estime qu'il faudrait que la commission obtienne les plans et se demande s'il est véritablement nécessaire de supprimer toute la végétation prévue pour un seul jour de marché.

Une commissaire indique que, si le groupe des Verts est attaché à la végétation, il n'en demeure pas moins qu'il faut tenir compte du fait que, lorsqu'il y a moins de passages à la sortie d'une gare, le sentiment d'insécurité augmente. Ainsi, elle se demande si le fait d'avoir un marché, qui drainera du monde et engendrera du va-et-vient, ne pourrait pas contribuer à la sécurité du lieu. Elle estime enfin qu'il serait intéressant de savoir si l'aménagement pourrait être légèrement revu, afin d'intégrer la végétation, d'une part, et le marché, d'autre part.

Une commissaire relève qu'il avait été promis aux marchands que ceux-ci pourraient réintégrer le plateau de Champel une fois les travaux terminés. Elle estime également qu'il faudrait se renseigner sur la possibilité de conjuguer la végétation avec le marché, et souhaite qu'une audition ait lieu à ce sujet.

Un commissaire rappelle que les marchés jouent un rôle social et intégratif, notamment auprès des personnes âgées, nombreuses à Champel. Il regrette ainsi que le marché n'ait pas été pris en compte dans le nouvel aménagement du plateau de Champel.

Un commissaire rappelle que l'inauguration du CEVA n'aura lieu qu'en 2019 et qu'il n'est pas si urgent de voter sur la pétition sous revue. Il souhaite que la commission étudie le sujet plus en profondeur et estime qu'il serait dommageable de ne pas se documenter correctement.

Un commissaire souligne qu'aucun commissaire ne connaît précisément l'aménagement prévu, et qu'il n'appartient pas à la commission des pétitions de le refaire. Il suggère d'interroger les personnes qui connaissent le projet en détail,

---

<sup>1</sup> [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_2/Publications/rapport-jury-ceva-champel-hopital-2013-dca-ville-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Publications/rapport-jury-ceva-champel-hopital-2013-dca-ville-geneve.pdf)

soit le Conseil administratif ou la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il ajoute avoir été dérangé par l'absence de chiffres démontrant dans quelles proportions le chiffre d'affaire du marché a diminué suite à son déménagement à l'avenue Peschier. Il estime qu'il n'est ainsi pas véritablement possible de savoir si le marché de Champel a subi un dommage suite à son déplacement, et trouve que la demande de M. Creteigny manque de poids par rapport à cela.

Une commissaire considère qu'il serait utile d'auditionner le Service de l'aménagement pour savoir où en est le projet d'aménagement dans sa réalisation et voir s'il existe encore une marge de manœuvre pour éventuellement le modifier.

Une commissaire relève que la présentation de M. Creteigny était principalement articulée autour d'une approche économique. Se référant aux propos d'un commissaire, elle souligne l'importance du lien social et se demande si le déplacement du marché à l'avenue Peschier a eu un impact sur celui-ci. Elle soutient que cet aspect mérite aussi d'être considéré, et qu'il ne faut pas uniquement se centrer sur les questions économiques.

Une commissaire indique que les producteurs qui viennent vendre leurs produits sur les marchés sont des personnes modestes pour qui les statistiques et la comptabilité ne sont pas fondamentales. Elle comprend ainsi que M. Creteigny n'ait pas pu étayer ses propos avec des chiffres précis.

Un commissaire souligne que l'aspect économique figurait au centre de la demande de M. Creteigny. Sur le plan social, il estime que le déplacement du marché à moins d'une centaine de mètres du plateau de Champel ne devrait pas avoir eu d'impact. Il comprend que M. Creteigny n'ait pas pu étayer sa demande avec des chiffres, et ne le critique pas pour cela, néanmoins il estime que sa demande, économique avant tout, aurait eu plus de poids s'il y avait eu quelques chiffres pour l'appuyer.

Un commissaire souligne que le projet d'aménagement du plateau de Champel a été accepté à l'unanimité des membres du jury, et notamment par la représentante de l'Association des intérêts de Champel. Il relève ensuite que, dans ses recommandations, le jury demande «d'offrir un espace suffisant et accessible pour le bon fonctionnement du marché». Il en déduit que le marché est prévu dans le futur aménagement du plateau de Champel.

Le président fait remarquer que la question du marché a toujours existé, et que le cahier des charges est satisfait avec un marché à l'avenue Peschier. Il ajoute que des auditions permettraient de savoir si le retour du marché est prévu, ou s'il a été oublié, et, dans ce dernier cas, de connaître la marge de manœuvre qu'il reste pour modifier le projet d'aménagement. Il indique, à titre personnel, qu'il adoptera une approche plus politique et soutiendra la pétition même s'il ne reste

aucune marge de manœuvre, l'enjeu étant simplement de savoir si l'on souhaite ou non que le marché revienne sur le plateau de Champel.

En l'absence d'autres interventions, il propose ensuite de passer au vote et demande si la commission souhaite auditionner M. Pagani ou ses services pour avoir un état des lieux du projet d'aménagement du plateau de Champel et savoir si le marché est intégré à ce projet.

L'audition de M. Pagani ou de ses services est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Séance du 30 novembre 2015**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

M<sup>me</sup> Charollais explique qu'il est prévu que le marché retourne sur le plateau de Champel. Elle indique qu'il y a déjà eu des discussions avec les marchands, puis elle montre un plan sur lequel on peut voir que le marché sera réintégré.

Une commissaire explique que l'Association des intérêts de Champel et les marchands s'inquiètent de l'accessibilité du marché en voiture.

M. Pagani répond que le principe fondamental d'un marché est la proximité et que les gens ne s'y rendent pas en voiture.

Le président souligne que les pétitionnaires n'ont pas soulevé l'enjeu des places de parking.

M. Pagani ajoute avoir rencontré l'Association des intérêts de Champel et avoir pris l'engagement de revoir avec elle l'ensemble de la problématique des parkings. Il affirme que les éventuelles suppressions et compensations des places de parking seront négociées avec cette association.

Une commissaire relève que les pétitionnaires souhaitent être à proximité de la gare pour bénéficier du passage qu'elle générera. En outre, ils souhaitent y installer un marché permanent. Elle demande si M. Pagani est au courant de ces requêtes.

M<sup>me</sup> Charollais indique que la question du marché permanent a été évoquée, mais il n'y a pour l'instant aucune demande formalisée de manière précise en ce sens. Concernant la proximité avec la gare, elle souligne que le plateau de Champel est exigu et que, par définition, tout ce qui sera sur ce plateau sera à proximité de la sortie de la gare.

La commissaire indique que les pétitionnaires ont demandé un aménagement qui permette un développement du marché.

M. Pagani répond qu'il faudrait que le projet se réalise et que les gens apprennent à vivre avec la nouvelle configuration des lieux. Il indique que l'on pourra par la suite examiner quelles modifications sont possibles. Se référant au plan de M<sup>me</sup> Charollais, il indique qu'il y aura visiblement la possibilité d'étendre le marché si nécessaire.

Un commissaire demande si les pétitionnaires sont venus discuter avec M. Pagani ou ses services avant de déposer leur pétition.

M<sup>me</sup> Charollais indique ne pas avoir été sollicitée par l'association avant le dépôt de la pétition. Toutefois, elle ajoute que les pétitionnaires ont peut-être discuté avec le Service de l'espace public et qu'il est aussi possible que la pétition ait été déposée avant la fin des discussions. Elle indique qu'elle se renseignera sur la chronologie de ce dossier.

M. Pagani ajoute que son département fera parvenir le plan du projet aux pétitionnaires pour les rassurer.

### *Discussion*

Le président demande aux commissaires leurs propositions de suite des travaux. Il rappelle que M<sup>me</sup> Charollais doit se renseigner sur la chronologie du dossier et envoyer les plans du projet d'aménagement aux pétitionnaires. Il demande si la commission souhaite attendre ses retours.

Les commissaires répondent par l'affirmative.

Le président prend acte de la décision des commissaires: la pétition P-340 reste en attente.

### **Séance du 21 mars 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département*

Le président rappelle à M. Pagani qu'il devait confirmer par écrit que la pétition sous revue a bien été lancée avant qu'une solution ne soit trouvée pour le marché du plateau de Champel. M. Pagani confirme qu'il fera parvenir cette information à la commission par écrit.

## **Séance du 11 avril 2016**

### *Discussion, prises de position et votes*

Le président ouvre la discussion sur la pétition sous revue et indique avoir transmis aux commissaires la réponse de M. Pagani. Les emplacements sont garantis. Il propose aux commissaires de prendre la parole.

En l'absence de prise de position, il soumet la pétition au vote de la commission.

Par 12 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC) contre 2 non (PLR), la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-340 au Conseil administratif.

*Annexe: pétition P-340*



Association des marchés  
de Genève  
c/o Willy Cretegny  
101 rte du Mandement  
1242 Satigny

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
	17 JUN 2015
Adresse post.	
Copies:	

Satigny, le 15 juin 2015

P-340

Conseil Municipal de Genève  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

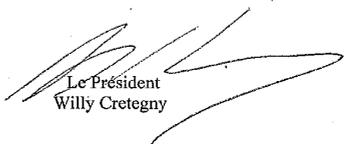
**Concerne : pétition pour le marché de Champel.**

Madame, Monsieur,

Notre association vous remet ce jour une pétition munie de 127 signatures demandant que le marché de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux du CEVA.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations nécessaires.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

  
Le Président  
Willy Cretegny

## **Pétition pour que le marché du Plateau de Champel réintègre le Plateau à la fin des travaux.**

Les soussigné-e-s demandent aux autorités municipales de tout entreprendre pour que le marché de Champel réintègre le Plateau à la fin des travaux de la gare du CEVA.

La Ville avait promis à l'association des Marchés de Genève que le marché retrouverait une place de choix sur le nouvel espace. Les marchés ne peuvent pas vivre dans le désert des rues adjacentes.

Nom	Prénom	Adresse	signature
-----	--------	---------	-----------